

CGV-000629

UNIVERSITÉ DE MONCTON

147e séance du

CONSEIL DES GOUVERNEURS

Réunion extraordinaire

tenue par conférence téléphonique

le 29 juin 2000

PRÉSENCES

Greg Allain, Professeur (Moncton)
Jean-Paul Arsenault Extérieur du N.-B. (I.-P.É.)
Bernard Beaudin Extérieur des régions
Georges Bouchard Extérieur des régions
Annette Boucher Atlantique (N.-É.)
Laurie Boucher Sud-Est
Rino Castonguay Association des anciens, anciennes, amis et amies (Edmundston)
Annie Chiasson Étudiante (Shippagan)
Soeur Édith Léger Sud-Est
Antonine Maillet, chancelier U de M
Yves Martin Professeur (Edmundston)
Yanick Pagé Extérieur du N.-B. (Montréal)
Mildred Pinet Association des anciens, anciennes, amis et amies (Shippagan)
André G. Richard Sud-Est
Dennis Savoie, président Extérieur des régions
Jocelyne Vienneau Nord-Est

Invités et invitées

Paul-Émile Benoit, directeur, Service des communications Moncton
Armand Caron, vice-recteur Shippagan
Lucille Collette, vice-rectrice, administration et ressources humaines (VRARH) U de M
Roger Gervais, vice-recteur Edmundston
Colette Landry Martin, directrice générale de l'Éducation permanente (DGEP) U de M
Line Leduc, secrétaire des instances Moncton
Marie-Paule Martin, secrétaire d'assemblée Moncton
Viateur Viel, directeur général intérimaire des services universitaires (DGSU) Moncton
Truong Vo-Van, vice-recteur par intérim, enseignement et recherche (VRER) U de M

ABSENCES MOTIVÉES : Marcel Bujold, Lionel Dionne, Yvon Fontaine, Gilles J. Godbout, Thérèse Landry-Martin, Lucie Lavigne, Alida Léveillé-Brown, Bélonie Mallet, Frédéric Soucy et Claudette Thériault

ABSENCES : René Boudreau, Jeannot Castonguay

TABLE DES MATIÈRES Page

- 1. OUVERTURE 3
- 2. CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE LA CONVOCATION 3
- 3. VÉRIFICATION DU DROIT DE PRÉSENCE 3
- 4. ENTENTES COLLECTIVES 3
- 4.1 Entente collective entre l'Université et l'APSUMAS 3
- 4.2 Entente collective entre l'Université et l'APPBCUSLM 3
- 5. CLÔTURE 4

DOCUMENT 5

Document A : Ententes collectives de l'APSUMAS et de l'APPBCUSLM

Nota bene :

1) Seules les propositions dont le numéro est accompagné d'un **R** (pour « résolution ») ont été adoptées. Les propositions qui ont été déposées, retirées ou rejetées portent un numéro accompagné d'un **P**.

2) Les procès-verbaux du Conseil des gouverneurs peuvent être consultés sur le site Web à l'adresse suivante:

<http://www.umoncton.ca/etudeacadiennes/centre/archivescum/arcum2.html>

1. OUVERTURE

Le président commence la réunion à midi 25 et souhaite la bienvenue aux membres, particulièrement à Truong Vo-Van, VRER par intérim.

Par ailleurs, au nom du Conseil, le président offre ses condoléances à Colette Landry Martin dont la soeur, Pauline Landry Rivard, est décédée récemment.

2. CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE LA CONVOCATION

La réunion a été convoquée selon les règles qui régissent la convocation des réunions extraordinaires.

3. VÉRIFICATION DU DROIT DE PRÉSENCE

Tout est en règle, selon la secrétaire des instances.

4. ENTENTES COLLECTIVES

Voir le Document A, p. 1

4.1 *Entente collective entre l'Université et l'APSUMAS*

Cette entente concerne le personnel de soutien du Campus de Shippagan. Le vice-recteur, Armand Caron, précise que la durée de l'entente est de quatre ans pour tous les articles, sauf le traitement salarial (couvert par les trois premières années de la convention).

Le président indique que le Comité de finance, qui a étudié plus tôt le contenu de l'entente, en recommande l'adoption au Conseil.

R : 01-CGV-000629

Mildred Pinet, appuyée par Laurie Boucher, propose :

« *Que le Conseil des gouverneurs ratifie l'entente conclue entre l'Université de Moncton et l'APSUMAS.* »

Vote sur R01 unanime ADOPTÉE

4.2 *Entente collective entre l'Université et l'APPBCUSLM*

Cette entente concerne le corps professoral et les bibliothécaires du Campus d'Edmundston. Le vice-recteur, Roger Gervais, précise qu'elle est d'une durée de quatre ans et que, comme l'a fait l'ABPPUM, l'Association a choisi d'adopter l'échelle salariale linéaire.

Le président indique que le Comité de finance, qui a étudié plus tôt le contenu de l'entente, en recommande l'adoption au Conseil.

En réponse à un membre qui s'interroge sur présence du mot « prime », il est précisé qu'il ne s'agit pas vraiment d'une prime mais de rajustements entraînés par l'adoption de l'échelle linéaire.

R : 02-CGV-000629

Georges Bouchard, appuyé par Greg Allain, propose :

« *Que le Conseil des gouverneurs ratifie l'entente conclue entre l'Université de Moncton et l'APPBCUSLM.* »

Vote sur R01 Pour 14 Abstention 1 ADOPTÉE

Yves Martin souhaite que son abstention soit notée au procès-verbal.

4.2 *Entente collective entre l'Université et l'APPBCUSLM* (suite)

Un membre veut savoir, maintenant que les trois conventions collectives touchant le corps professoral sont adoptées, si la parité salariale entre campus est atteinte. Il est précisé que le 1er janvier 2002, elle le sera. Puisque le traitement salarial n'est pas couvert par la quatrième année de l'entente conclue au Campus de Shippagan, il n'est pas possible d'indiquer si ce sera toujours le cas à l'expiration des conventions collectives. Il reste que, en ce qui touche les conditions de travail, il existe des différences entre les campus.

5. CLÔTURE

La séance est levée à midi 49.

Contresigné le _____

Dennis Savoie, président _____

Line Leduc, secrétaire des instances _____